



MAIRIE  
DE  
**BEURLAY**

Code Postal : 17250  
Téléphone : 05.46.95.62.09  
Télécopie : 05.46.95.05.54

A Beurlay, le 28 avril 2014  
Direction Régionale de l'Environnement  
De l'Aménagement et du Logement

Le Maire de BEURLAY

29 AVR. 2014

A

DREAL Poitou-Charentes **COURRIER ARRIVE**

Service Connaissance des Territoires et  
Evaluation Division Intégration de  
l'environnement et évaluation

15 rue Arthur Ranc - BP.60539

86020 Poitiers CEDEX

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant le plan local d'urbanisme de la commune de BEURLAY.

PJ ; ci-joint, le projet PLU dans son état le plus avancé

Madame la Préfète,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

Le PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de PLU conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- caractéristiques de l'état initial de l'environnement ;
- le projet du P.A.D.D ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.
- Un CD Rom contenant le projet du PLU dans son état le plus avancé.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Maire,

Le 1er Adjoint,



Olivier MACAUD